

L'éducation des adultes s'adresse aux personnes qui sont en dehors du système scolaire habituel : quoiqu'elles ne fréquentent pas l'école, elles peuvent accéder à différents niveaux d'enseignement reconnus ou s'adonner à l'étude de ce qui les intéresse personnellement.

Les cours destinés aux adultes sont organisés par les conseils scolaires locaux, les ministères de l'éducation provinciaux, les collèges communautaires et les universités. Il existe également des programmes offerts par des organismes bénévoles, des Églises, des syndicats, des associations professionnelles, différents ministères, des entreprises commerciales et industrielles.

L'éducation des adultes n'est pas l'apanage exclusif des établissements scolaires. Outre les cours par correspondance et les cours du soir traditionnels, il faut mentionner les cours donnés par des bibliothèques itinérantes et des institutions culturelles (musées, galeries d'art, etc.), des stations de radio et de télévision, voire même des journaux.

Il existe un large éventail de programmes d'éducation des adultes. On peut, grâce à des études à temps partiel, améliorer ses compétences et acquérir, soit un diplôme d'études secondaires, soit un diplôme collégial, ou encore, un diplôme universitaire; d'autres cours, ne préparant à aucun diplôme officiel, visent simplement l'enrichissement personnel ou l'occupation des loisirs — qu'ils soient consacrés à l'étude des arts appliqués et des beaux-arts, à des passe-temps exigeant certaines aptitudes, à des activités distrayantes ou à l'éducation sociale, pour ne citer que quelques domaines. Il existe aussi des cours de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

Au cours des dix dernières années, l'éducation des adultes a été le secteur de l'enseignement qui a connu la croissance la plus rapide. En 1983, plus de 3,2 millions de personnes ont suivi des cours à mi-temps, ce qui revient à dire que, parmi les Canadiens âgés de 17 ans et plus ne fréquentant pas l'école, un sur cinq suit des cours à mi-temps.